

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

AMENDEMENT

N ° AS109

présenté par

M. Frappé, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Lavalette, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Marchio, M. Muller, Mme Mélin et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.